BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale de la gendarmerie nationale

Direction des personnels militaires de la gendarmerie nationale

Arrêté du 18 septembre 2019 portant placement en situation d'affectation temporaire

NOR: INTJ1926690A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L.4138-2.2 et R.4138-30 à R.4138-33;

Vu la loi nº 2009-971 du 3 août 2009 relative à la gendarmerie nationale;

Vu le décret n° 2008-946 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des officiers de gendarmerie;

Vu la convention en date du 27 août 2019,

Arrête:

Article 1er

Dans l'intérêt du service, le chef d'escadron Julien Jourdan (NIGEND: 198667 - NLS: 8045000 - NID: 9613020318) est placé en situation d'affectation temporaire, du 1^{er} août 2019 au 31 juillet 2022 inclus, en qualité d'officier traitant zone Afrique centrale au sein de la direction de la coopération de sécurité et de défense (DCSD), à Paris (75).

Article 2

L'intéressé exerce ses fonctions au 57, boulevard des Invalides, 75007 Paris. Pendant la période définie à l'article 1^{er}, il est administré par le service des ressources humaines du commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale, à Rosny-sous-Bois. Pour toute question relative à son emploi, le référent militaire désigné est le directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 18 septembre 2019.

Pour le ministre et par délégation : Le général de corps d'armée, directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale,

A. DE OLIVEIRA